THÔNEX PRÉPARE DEMAIN

COMMUNE DE THÔNEX

Révision du Plan Directeur Communal

Synthèse du processus participatif

urbanité(s)

Roland Ribi & Associés

Viridis Environnement

Nägeli Energie

1. Démarche participative pour la révision du PDCom 1

2. Compte-rendu des conférences-débats 3

Habitat et cadre de vie
Activités et emplois
Espace rural - projection du film « Futur d'espoir »

3. Synthèse des forums participatifs 7

Espaces publics à Thônex
Quartiers en mutation

1. Démarche participative pour la révision du PDCom

Dans le cadre de la révision du Plan directeur communal de Thônex, une large place a été donnée à la participation avec deux temps dédiés aux échanges et au travail entre autorités communales, service technique, mandataires et habitants.

Une première phase de concertation prenant la forme de trois conférences-débats, les 6 juin, 5 septembre et 2 novembre 2017, a permis de traiter des thèmes rattachés directement à des enjeux d'aménagement identifiés pour Thônex ; les problématiques du logement, de l'emploi et de l'espace rural ont été abordées. Pour chaque soirée, un propos introductif d'un intervenant ou la projection d'un film a été suivi d'un temps de discussion.

Ces soirées ont permis de recueillir les préoccupations, les envies et souhaits ainsi que les visions du territoire propres à chacun ; les débats ont précisé les défis auxquels devra faire face la commune dans les années à venir.

Dans un second temps, deux forums participatifs, organisés les 24 février et 17 mars 2018, ont visé la co-construction d'une vision pour la commune de Thônex. L'objectif a été d'élaborer un projet de ville en définissant des principes partagés et en faisant des propositions pour préciser le programme d'aménagement à l'horizon 2030.

La première séance a traité de la convivialité des espaces publics du centre communal autour de la rue de Genève ainsi que des espaces verts majeurs et parvis d'équipements publics. Les quartiers en mutation ont fait l'objet du deuxième forum ; il s'est agi de définir les spécificités des quartiers résidentiels du centre et de villas et de prévoir leur évolution. Cette séance a aussi permis de travailler sur les principes à appliquer pour le développement des activités, notamment avec un terrain d'application : la zone d'activités au chemin de la Mousse.

Outre la présente synthèse et la mise en avant de principes valables pour l'aménagement du centre ou le développement des activités, les débats et forums ont permis aux mandataires de préciser, renforcer ou modifier des enjeux et orientations d'aménagement pressenties pour le PDCom.

2. Compte-rendu des conférences-débats

Habitat et cadre de vie

Frédéric Frank

6 juin 2017

En présence

Conseillers Administratifs : Pascal Uehlinger, Philippe Decrey

Une cinquantaine d'habitants

Bureau mandataire : urbanité(s)

Cette séance proposait d'aborder les différentes façons d'habiter dans un contexte de croissance démographique et de pression sur le logement. Il s'est agi de présenter des pistes de réflexion sur divers types de densification et d'entendre les habitants de Thônex à ce sujet.

Présentation

Après avoir rappelé les évolutions sociétales récentes, dont le phénomène de décohabitation, F. Frank a traité et exemplifié le concept de densification qualitative. La densification ne consiste pas simplement à créer des logements pour satisfaire à la croissance démographique, elle est un levier pour ajouter des qualités urbaines dans des quartiers où il en manque. Selon lui, la densification qualitative est un potentiel pour intensifier les qualités présentes sur un site, elle permet de réinterpréter l'environnement construit et finalement elle rend possible une diversification des expériences spatiales avec entre autres une nouvelle offre et de nouveaux types de logements. La croissance démographique est une opportunité d'améliorer l'attractivité de la commune, de requalifier des quartiers, de réinventer un territoire et de régénérer le parc de logement. Trois exemples de densification ont appuyé ce propos : Kronwiesen à Zurich, Grand-Pré à Fribourg et J.-J. Rigaud à Genève.

Débat

Ce moment de dialogue entre les habitants, les autorités communales et les intervenants a fait émerger les préoccupations citoyennes liées aux impacts du développement communal.

La densité élevée (ID de 2) proposée dans le cadre des projets de nouveau quartier à Thônex suscite passablement de réactions. Le Conseil Administratif est conscient des enjeux liés à une telle densité, tout en rappelant les compétences limitées d'une commune en matière d'aménagement à Genève. Le conseil municipal s'est néanmoins prononcé en faveur d'un principe d'urbanisation avec des gabarits élevés pour dégager des espaces publics.

Certains habitants sont préoccupés par le maintien des emplois sur la commune, la densification ne devant pas se faire au détriment des activités économiques locales. La centralité commerciale fera l'objet d'un axe stratégique du plan directeur communal. Il s'agit aussi de mener des réflexions sur l'espace public aux abords des commerces, ceux-ci ont un rôle déterminant sur l'attractivité commerciale.

Le défi démographique est aussi lié au vieillissement de la population. Il est nécessaire de proposer une offre en EMS et structures d'accompagnement (IEPA). En outre, il s'avère pertinent de créer des logements adaptés au vieillissement et ainsi de favoriser la mixité générationnelle. Il est essentiel de pouvoir proposer une diversité de logements et par là de favoriser la mobilité résidentielle.

Les citoyens se sont aussi interrogés sur l'offre culturelle de proximité ; l'attractivité de la commune est aussi liée aux animations et loisirs proposés.

Cette première séance a fait émerger la volonté de certains citoyens de s'impliquer dans la démarche des ateliers de travail.

Activités et emplois

Olivier Crevoisier

5 septembre 2017

En présence

Commune de Thônex : Pascal Uehlinger, F. Fortuna
Une trentaine d'habitants
Bureau mandataire : urbanité(s)

La conférence-débat a permis de traiter le thème de l'emploi dans un contexte de forte pression de l'urbanisation. Il s'est agi de se questionner à propos de différents modèles économiques souhaitables à l'avenir pour la commune de Thônex.

Présentation

Olivier Crevoisier a présenté une série de modèles économiques qui, selon le type d'organisation territoriale adopté, génèrent des retombées économiques variables. Les activités exportatrices de biens permettent aux collectivités de retirer un revenu sous forme d'impôts locaux. Ce revenu rend possible le développement des services publics, de proximité et des emplois, renforçant ainsi les activités et la vie locale. Certaines régions, quant à elles, se basent sur le développement de l'économie présentielle, avec pour principe d'attirer des touristes et excursionnistes, générant ainsi de fortes dépenses. Enfin, il a été souligné qu'un modèle tend à se développer ; il s'agit des circuits courts basés sur la consommation de biens dont l'origine est locale et connue. Fort de ces constats, Olivier Crevoisier propose de jouer sur les complémentarités de chaque modèle et par là d'en atténuer les tensions ; à l'image des industries dont les activités ne comportent pas de risques ni de nuisances pour la population pouvant ainsi être intégrées dans un tissu urbain.

Débat

La discussion a porté sur les choix à faire pour maintenir des activités à Thônex et consommer localement dans un contexte où la ville centre est un fort attracteur à l'échelle régionale. L'enjeu du ratio entre activités et logements a été au cœur des échanges.

L'une des principales préoccupations réside dans la capacité à maintenir une centralité commerciale afin de générer une vie locale riche. Il s'agit de trouver des solutions pour attirer les habitants dans les commerces de la rue de Genève, par exemple.

Les nouveaux espaces et façons de travailler (co-working, télétravail, ...) suscitent aussi des interrogations en remettant en question le modèle de l'espace de bureaux. Une solution réside dans la capacité à proposer des typologies de logements permettant de lier espace de travail et habitat dans un même lieu.

Finalement, un constat est partagé sur le coût élevé du terrain qui empêche la constitution d'un tissu d'activités varié pour les habitants. Il s'avère nécessaire de mener des réflexions pour faire baisser ce coût. Les coopératives représentent d'ailleurs un levier intéressant en la matière.

Espace rural

Projection du film « futur d'espoir », réalisé par G. Thébault

2 novembre 2017

En présence
Guillaume Thébault, réalisateur
Commune de Thônex : F. Fortuna
Une trentaine d'habitants
Bureaux mandataires : urbanité(s) et viridis

A travers la projection du film « Futur d'espoir », les thématiques du mode de production agricole et de l'agriculture urbaine ont été abordées.
Thônex, commune majoritairement urbaine, est concernée par ces enjeux avec deux espaces agricoles. Cette troisième soirée d'échange a permis de questionner la place de l'agriculture dans un contexte largement urbanisé, et qui le sera encore plus avec l'aménagement des Communaux d'Ambilly.

Présentation
Le film propose un regard sur la production agricole locale et biologique, en recueillant la vision et les expériences d'agriculteurs du bassin genevois. Guillaume Thébault fait le point sur les possibilités et les enjeux d'une production agricole plus durable et respectueuse de l'environnement. L'agriculture biologique et contractuelle, la biodynamie, la permaculture, les fermes urbaines ou encore les potagers urbains sont questionnés dans ce film qui met en perspective l'agriculture développée depuis le milieu du XXe siècle.

Débat
L'échange a porté sur les relations qui peuvent exister entre l'agriculture et les habitants, ainsi que sur les formes que ces dernières peuvent prendre.

L'ambition de renforcer la présence de l'agriculture en milieu urbain fait face à des enjeux très concrets qui résident dans la capacité à réunir les acteurs, porteurs du projet et trouver des terrains propices pour l'accueil de potagers, par exemple. Les modalités pour faire vivre une agriculture locale représentent un enjeu à l'avenir.

Il a été rappelé que des démarches d'agriculture urbaine ont été initiées à Thônex avec des jardins partagés et des parcelles mises à disposition de l'école Marcelly. L'enjeu réside dans le développement et la pérennisation de ces démarches.

A une autre échelle, des potentiels d'agriculture et de ferme urbaine existent en lien avec les espaces agricoles de Villette et Belle-Idée.

3. Synthèse des forums participatifs

Espaces publics

Samedi 24 février 2018, 9h30-13h, aula de l'école Marcelly

En présence
Commune de Thônex : P. Uehlinger et F. Fortuna
Bureaux mandataires : urbanité(s) - Viridis - RR&A
Une quarantaine d'habitants

Ce forum avait pour objectifs la co-construction d'une vision partagée de Thônex et du vivre-ensemble, ainsi que de préparer un programme d'aménagements. Deux temps ont rythmé l'atelier sous la forme de tables-rondes. Il s'est agi de travailler d'abord sur le centre communal autour de la rue de Genève ; chaque table a défini des principes pour ce lieu. Ensuite, des sites/thèmes spécifiques pour la commune ont été traités ; chaque table a abordé un site/thème en particulier : réseau des espaces verts, équipements publics, secteur de la Mairie et pénétrantes de verdure. Deux moments de synthèse en plénum ont permis la mise en commun des principes et un échange sur ces derniers.

SYNTHESE :

Centre communal autour de la rue de Genève

Le premier temps d'échange à propos des espaces publics autour de la rue de Genève a permis d'expliciter trois principes d'aménagement faisant l'objet d'un large consensus. A travers ces différentes propositions d'aménagement, la place et le confort du piéton est au centre des préoccupations.

Extraits de propositions pour le réaménagement du centre

1. Renforcer la convivialité de la rue de Genève

Il s'agit principalement d'améliorer le confort du piéton. En ce sens, l'ajout de passages piétons, la réduction du temps d'attente pour traverser la rue, la réduction de la vitesse du trafic, l'élargissement des trottoirs, la diminution du stationnement en surface, l'aménagement pour les mobilités douces et un traitement des revêtements et seuils sont préconisés. La concertation avec la Commune de Chêne-Bourg est soulevée comme nécessité dans la cohérence de l'aménagement de la rue.

2. Valoriser l'axe transversal «promenade des oiseaux-jardins familiaux»

Cet itinéraire reliant les parties nord et sud de la commune est reconnu comme axe de mobilité douce à l'écart des axes de circulation, ce qui en fait sa principale qualité. Déjà utilisé actuellement, l'amélioration de sa lisibilité renforcerait sa présence à l'échelle communale et permettrait de mieux relier les quartiers entre eux et une meilleure accessibilité à la rue de Genève.

3. Réaménager l'avenue Tronchet

Cet axe est perçu comme un prolongement de la rue de Genève en direction des équipements publics formant une centralité avec la salle des fêtes, l'école Marcelly et le centre administratif. Avec un aspect routier marqué actuellement, cette avenue n'invite pas aux parcours à pied ou à vélo. La formation d'un espace public et une place plus affirmée des piétons sont valorisées en tant que moyen de diffuser la rue de Genève.

« Idées-forces » proposées par chaque table :

Table 1

- Il est important d'avoir une rue de Genève lisible de façade à façade. Les traversées pour la mobilité douce sont essentielles en ce sens.
- Il s'agit d'opérer un dégagement de la circulation motorisée sur la rue de Genève avec une vision d'ensemble en concertation avec la commune de Chêne-Bourg.

Table 2

- Afin d'augmenter la convivialité et la présence de la verdure, il est nécessaire d'enlever les voitures et le stationnement. De plus, les trottoirs sont jugés trop étroits.
- Un trop long temps d'attente aux passages piétons est noté.
- L'ajout d'un passage piéton en face de la coop est souhaitable.
- La place du Chêne-Vert pourrait être plus conviviale afin de favoriser les rencontres.

Table 3

- Une arborisation de la promenade des oiseaux est souhaitée, tout comme la constitution/renforcement d'un axe nord-sud via cette même promenade.
- Afin d'inviter les gens à traverser la rue de Genève, un passage piéton supplémentaire est à prévoir.
- Il s'agit de donner une cohérence à la zone commerciale : la rue de Genève est une avenue commerçante.
- Il s'agit d'ôter le stationnement, d'élargir les trottoirs et de les verdir.
- Les abris (arrêts) de trams sont considérés comme trop dangereux, car trop étroits.
- Le parking communal à proximité de la piscine représente une possibilité de compensation. Une mise en souterrain augmenterait l'offre.
- L'espace piétonnier sur la rue de Genève pourrait être élargi avec une zone 20 km/h. Un travail sur les revêtements s'avère pertinent en ce sens, tout comme un traitement et une atténuation des seuils, ainsi qu'une mise à niveau des trottoirs.
- La liaison entre la salle des fêtes et la rue de Genève, via l'avenue Tronchet, est importante mais peu lisible en l'état. La mise en place d'une zone 30 km/h est proposée pour cet axe.

Table 4

- Le tronçon à proximité de la douane de Moillesulaz (place) est considéré comme un « non-lieu », « il n'y a rien ».
- Les feux pour piétons sont trop courts.
- L'aménagement de la place Graveson ne permet pas une utilisation convenable de la place ; il manque d'ombre. La place n'est pas perçue comme un espace vert ; l'environnement de cet espace doit être mieux géré. Une place pour les jeunes doit être trouvée. Il s'agit de mieux définir un espace de rencontre : une partie couverte sur la place est souhaitable. L'enjeu est de permettre aux habitants de mieux se rencontrer au bas de chez eux.
- Aussi, il s'agit de mieux relier les différentes places pour les piétons. Un troisième passage piéton est souhaitable.
- Le stationnement vélo manque vers la place Graveson, tout comme un dépose-minute.
- Le parking souterrain Graveson) peut être une solution pour remplacer les places perdues en surface.
- Les espaces verts sont sous-utilisés car pas aménagés : « personne ne sait ce que c'est le parc Munier ».
- L'avenue Tronchet est très large pour la circulation. Ceci est considéré comme inhabituel. Il s'agit de tranquilliser l'avenue. Un manque d'arbre est constaté. Le réaménagement fait d'autant plus sens, que le secteur va devenir un centre administratif.
- Il s'agit aussi de communiquer sur les espaces publics à disposition.

"Favoriser les accès latéraux à la voie verte pour favoriser un réel réseau de mobilité douce"

"La voie verte... c'est calme !"

Sites à enjeux spécifiques d'aménagement

Secteur de la Mairie

- Concernant l'accessibilité du secteur, il est à mieux relier par les transports publics.
- De grands arbres auraient leurs places à proximité du parking, alors qu'une place de jeux pourrait être aménagée sur la butte, pour les familles et les enfants. Il s'agit de prévoir en parallèle un parking pour que les habitants puissent s'approprier le lieu.
- Il ne s'agit cependant pas d'entraver les grands espaces dédiés aux fêtes. Les aménagements sur le secteur central doivent rester provisoires (exemple des buts de football).
- Concernant l'accessibilité pour les piétons, des passages sur la route de Malagnou sont évoqués dans le but que les habitants du centre soient invités à venir.
- Un passage piéton en direction du quartier du Curé-Desclouds est souhaité.

"les potagers urbains renforcent l'entente entre les gens ils renforcent la qualité de vie"

Réseau des espaces verts

- La piscine de Thônex pourrait être mieux reliée aux quartiers avec un axe vert et le développement d'une mobilité sans dangers.
- Pour les Communaux d'Ambilly, il est essentiel de développer des lieux pour les activités sportives.
- La fermeture du bowling est regrettable car il était un lieu de rassemblement et de convivialité pour les jeunes.
- Le Chalet Nicolas est un lieu à remettre en valeur. Il pourrait être un lieu pour l'aménagement d'un skatepark. Il faudrait augmenter l'ouverture vers la voie verte, notamment avec un cheminement.
- La mise en place de buvettes en lien avec la voie verte est fortement souhaitée ; il s'agit de privilégier les lieux d'arrêt pour boire quelque chose, sur le site d'activité au chemin de la Mousse et/ou sur le site Caran d'Ache.
- Des bacs à potager en libre-service, à la place Graveson notamment, permettraient de renforcer la convivialité et les liens entre habitants : « concerner les gens autour de ces projets réduit le vandalisme ».

Equipements publics

- La question de l'agrandissement de la piscine est évoquée, il s'agit d'un lieu attractif à renforcer.
- Il y a un intérêt à proposer des jeux attractifs pour les enfants dans les différents espaces publics de la commune.
- Il est essentiel de renforcer la place Graveson comme lieu de rencontre. Un processus de co-construction autour d'une association de quartier est proposé pour la gestion du lieu.
- L'espace situé à l'entrée de la salle des fêtes est considéré comme convivial, son réaménagement renforcerait cet aspect.

Pénétrantes de verdure (sujet traité uniquement en plénum)

- Il est précisé que la volonté communale pour la forêt de Belle-Idée est de préserver les qualités en présence, notamment en lien avec le développement du quartier des Communaux d'Ambilly.
- Un lieu de vente directe de produit locaux est souhaité. La question de son emplacement reste à préciser ; privilégier un emplacement dans les secteurs centraux serait pertinent.
- Les liens à l'agriculture prennent différentes formes : bacs, potagers, lieux de vente et agriculture professionnelle en lien avec les résidents.
- Les habitants s'accordent sur une meilleure accessibilité (pour tous) et une plus forte communication à propos des espaces verts, il s'agit de mieux les signaler. Le développement d'une carte interactive pour inviter à profiter de ces lieux est proposé en ce sens.

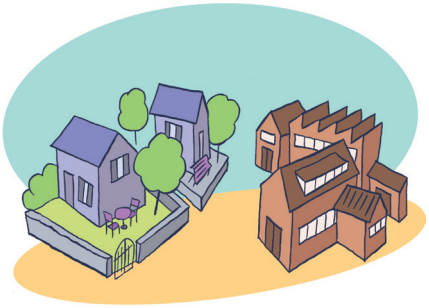

Quartiers en mutation

Samedi 17 mars 2018, 9h30-13h, aula de l'école Marcelly

En présence
Commune de Thônex : P. Uehlinger et F. Fortuna
Mandataires : urbanité(s) - RR&A
Une cinquantaine d'habitants

Le forum participatif a permis de co-construire une vision pour Thônex et de prévoir l'évolution des quartiers d'habitations et des activités à Thônex. Deux temps ont rythmé l'atelier sous la forme de tables-rondes. Chacun a pu travailler d'abord sur un quartier résidentiel à choix en définissant les spécificités qui fondent l'identité des lieux, ainsi que les principes pour cadrer leur évolution. Ensuite, le thème des activités a été abordé à travers les types d'activités à privilégier pour Thônex, notamment par l'intermédiaire d'un terrain d'application : la zone d'activité du chemin de la Mousse. Deux moments de synthèse en plénum ont permis la mise en commun des principes et un échange sur ces derniers.
Les « idées forces » qui ressortent dans cette synthèse sont le résultat d'un échange d'une matinée réunissant une cinquantaine d'habitants. Ces dernières illustrent une tendance sans pouvoir être considérées comme une exacte représentation du territoire communal.

SYNTHESE :

Spécificités des quartiers résidentiels : « idées-forces » proposées

Plateau de Bel-Air

- Les habitants ont noté que le quartier est orienté vers Chêne-Bourg, alors qu'il manque des liens directs à pied vers le centre de Thônex dont l'offre en commerces et espaces de détente est qualifiée de peu intéressante.
- La présence de la Maison des Quartiers est remarquée avec un espace public généreux mais dont l'attractivité et la capacité à fédérer fait défaut. Le quartier des Communaux d'Ambilly peut être un lieu attractif.
- Dans un quartier considéré comme privatisé, les habitants relève qu'un point de rencontre pourrait être aménagé au centre à l'occasion d'un projet de densification.
- Le paysage de ce quartier n'est pas considéré comme remarquable à l'exception de quelques chênes ; la verdure en présence est privée et ne profite pas à tous.
- Concernant la mobilité, des conflits entre piétons et voitures sont relevés sur le chemin du Petit Bel-Air, les trottoirs sont étroits et les voitures peuvent rouler dessus. Avec la réalisation du maillon routier des Communaux d'Ambilly, le quartier ne doit pas devenir une zone de transit.

Route de Jussy

- Le quartier articulé autour de la route de Jussy est en lien avec l'école Pont-Bochet et les commerces du quartier sur la route de Mon-Idée. Les habitants se rencontrent essentiellement à l'occasion de promenades dans le quartier.
- Les habitants souhaitent une « maitrise de la hauteur des gabarits afin de maintenir le paysage du quartier ». Le maintien du « patrimoine végétal en densifiant peu » est aussi soulevé.
- Le traitement de la zone à l'interface du quartier et celui des Communaux d'Ambilly revête une importance afin d'organiser une transition entre deux sites aux morphologies différentes. Les espaces publics prévus aux Communaux d'Ambilly et leurs qualités est un point soulevé.

- En matière de mobilité, le prolongement du BHNS (Frontenex) sur la route de Mon-Idée, une connexion avec la halte de Chêne-Bourg, ainsi qu'une augmentation de la fréquence de la ligne C ont été discutés.

Sous-Moulin – Les Verchères

- Un certain nombre de lieux sont reconnus comme polarités ou repères pour le quartier : centre sportif de Sous-Moulin, Mairie, Ecole du Bois-des-Arts, église et cimetière. La ludothèque ou la fête des voisins permettent la rencontre entre habitants. Le chemin Mapraz est un lieu privilégié pour les loisirs alors que la déchetterie sur la route de Sous-Moulin (n° 48) est un équipement de proximité reconnu.
- Un espace de jeu à proximité de la Mairie, ainsi qu'une buvette et des w.c. à la belle saison ont été discutés.
- Concernant la mobilité douce, les points suivants ont été soulevés : liaisons piétonnes entre les Verchères et le centre sportif de Sous-Moulin, passage facilité pour les piétons (dont poussettes) au chemin de la Béraille, passage piéton à travers le P+R pour accéder aux arrêts de bus (appréciés par ailleurs) et voie verte sud-nord continue en direction du CEVA.
- Concernant la mobilité, une zone 20 km/h a été discutée pour le secteur Verchères-avenue Suisse. La route de Sous-Moulin et l'avenue de Thônex sont indiquées pour leurs nuisances.

Chemins du Foron et de Bédex

- Les lieux repères pour le quartier sont la Maison des Quartiers et les stations-services.
- La consistance du tissu social est mise en avant du fait que les habitants résident dans ce quartier depuis longue date ; une diversité culturelle est associée.
- Il est noté que le quartier est cloisonné sans espaces publics. En revanche, le terrain de sport attenant au cycle du Foron est reconnu pour son ouverture. La volonté de conserver le patrimoine végétal est mis en avant.
- Le Foron (cours d'eau) n'est pas accessible, une ouverture est néanmoins souhaitable.
- Pour la mobilité, les habitants ont discuté la mise en place d'une zone 20 km/h sur le chemin du Foron.

Quartiers du Centre

- La question de la vie de quartier a été traitée avec une discussion sur l'installation d'une buvette ou de FoodTrucks comme moyen d'attraction, à proximité du nouveau centre administratif (av. Tronchet) ou vers le Chalet Nicolas, par exemple.
- Les besoins de la jeunesse ont aussi été discuté, deux propositions émergent : la décentralisation de la Maison des Quartiers avec des annexes dans les quartiers et le besoin de locaux en gestion accompagnée pour les jeunes.
- Les parcours le long du Foron sont privilégiés pour les déplacements ; ils sont néanmoins à entretenir et aménager au sud de la route Blanche. Ces promenades sont un bon moyen de rejoindre le centre par ailleurs. Le prolongement de ce parcours le long des villas a aussi été noté.
- Les habitants ont soulevé un défi pour les espaces publics du centre : créer des zones de rencontre dans les quartiers (ilots semi-privés) avec l'aménagement de jeux pour enfants, de buvettes, de potagers urbains, ainsi qu'une présence plus forte de la végétation. L'arborisation de l'avenue Tronchet émerge aussi de la discussion.

Extraits de propositions pour les rives du Foron

Zone d'activités au chemin de la Mousse : potentiels d'évolution

Le deuxième temps, qui a porté sur les activités à Thônex, a fait émerger trois idées faisant consensus pour cadrer, à terme, l'évolution de la zone d'activités du chemin de la Mousse.

---

1. Permettre l'implantation de start-up et de PME

La zone d'activités est considérée comme propice à l'accueil de petites entreprises, actives dans l'artisanat notamment. La reconversion du site doit permettre la mise à disposition de surfaces suffisamment modulables pour que différents types d'entreprises puissent s'installer. La mixité des activités est soulevée comme enjeu pour le périmètre. L'assemblée a souligné l'intérêt de solutions pour faciliter l'installation d'entreprises comme les coopératives d'activités.

2. Mettre en lien les activités et la voie verte

La situation de la zone d'activités le long de la voie verte invite à penser les liens potentiels entre des activités et cet espace public. L'idée d'une ouverture sur la voie verte a été mise en avant avec des commerces, magasins, services et restaurants donnant sur cet axe. Le principe de cohérence entre la voie verte et la zone d'activité est soulevé.

3. Favoriser une accessibilité au site par les transports publics et la mobilité douce

En matière de mobilité, le secteur de la Mousse est considéré comme bien desservi par les transports publics (ligne de bus et LémanExpress) et la mobilité douce (voie verte). Il s'agit donc d'inciter à l'utilisation de ces modes de déplacements déjà présents pour garantir un développement équilibré du site et une mobilité efficace. Il est noté par ailleurs, que le stationnement doit répondre aux besoins du secteur tout en restant limité ; les activités générant peu de trafic motorisé pourraient être favorisées.

---

urbanité(s)
Avenue de Sécheron 10
1211 Genève
+41 (0)22 731 14 14
info@urbanites.ch

Roland Ribi & Associés
Rue de l'Ancien-Port 14
1201 Genève
+41 (0)22 906 40 80
rra@rra.ch

Viridis Environnement
Ch. du Fief-de-Chapitre 7
1213 Petit-Lancy
+41 (0)22 823 27 87
info@viri.ch

Nägeli Energie
Rue des Pierres-du-Niton 17
1207 Genève
+41 (0)22 550 27 54
info@naegeli-energie.ch